

CONSEIL MUNICIPAL
RÉUNION DU 7 SEPTEMBRE 2018

Ordre du jour :

Objets soumis à débat ou délibération

- Bassin de rétention – Travaux à envisager
- Plan d'aménagement du futur lotissement à La Chesnaie
- Achat de chaises de cantine
- Droit de préemption – Parcelle A580
- Rectificatif de bornage du chemin de la Métrie
- Approbation des nouveaux statuts du Syndicat mixte fermé des bassins versants, dénommé JAVO

Informations et questions diverses

- Projet multisports
- Travaux à venir
- Point sur la rentrée scolaire
- Divers

Convocations adressées le 29 août 2018

L'an deux mil dix-huit, le sept septembre à vingt heures trente, les Membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis à la Mairie sous la présidence de Monsieur DEULOFEU Jean-Louis, Maire.

Étaient présents : MM. DEULOFEU – RAIMBAULT – RENIER – RABEC – BENEFIX – Mmes GEMIN – LEROUX – POIRIER – VETTIER

Absents excusés : Mme AUBRY – MM. PRINCE – BLAIN – HELAINE – JARRY

Secrétaire de séance : Mme LEROUX

Les points suivants ont été examinés :

OBJETS SOUMIS À DÉBAT OU DÉLIBÉRATION

Travaux à envisager au bassin de rétention

Plusieurs devis ayant été sollicités cet été pour faire des travaux de nettoyage et de curage du bassin de rétention ; après en avoir discuté et examiné les différents devis, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, retient l'entreprise SARL WTP pour une somme de 6 966 € TTC.

Un devis de remise en état du bicouche dans le virage de la rue des Mésanges est validé pour la somme de 1 629,60 € TTC.

Toutefois, pour rendre le bassin plus performant dans son rôle, il va être demandé à l'entreprise de procéder au creusement d'un chenal dans son centre entre l'amont et l'aval dudit bassin ; ce chenal ainsi creusé devant être enroché.

Ces travaux ont été validés dans leur principe par la Police de l'Eau venue sur place ce jour même.

Il paraîtrait également souhaitable que les exploitants agricoles de la parcelle située directement en amont du bassin créent un merlon planté de façon à créer une zone de tampon capable de freiner l'écoulement rapide des eaux de pluie. Ces agriculteurs vont être rencontrés.

Travaux à prévoir au point bas de la Rue des Aubépinés

S'étant également transportée au point bas de la rue des Aubépinés, la Police de l'Eau considère que le problème d'inondation est plus complexe à régler.

En l'état actuel de la situation, on ne peut trancher entre l'accentuation du diamètre du busage sur une partie du ruisseau ou la déviation du lit du ruisseau. Seule une étude de modélisation du réseau hydraulique de tout le bassin versant jusqu'à l'exutoire au bas du bourg via le pont passant sous le CD 137 permettra de dégager des solutions fiables et opérationnelles. Une telle étude va donc être engagée.

Plan d'aménagement du futur lotissement de la Chesnaie

En l'absence d'une proposition de prix de la parcelle cadastrée ZH0053 contiguë aux parcelles ZH0278 et ZH0089 dont la commune est propriétaire ; le Conseil Municipal propose de faire l'acquisition de ladite parcelle sur la base de 4 € le m².

Au prochain Conseil Municipal une décision définitive sera prise de façon à ne pas retarder l'opération d'aménagement du futur lotissement communal.

Achat de chaises pour la cantine scolaire

Un devis pour 30 chaises dont le modèle a été validé par le personnel enseignant est accepté par le Conseil Municipal. La commande pour un coût total de 2 116,86 € TTC comportera 15 chaises couleur citron et 15 chaises couleur anis. Ces chaises adaptées aux enfants et empilables les unes sur les autres pourront être livrées en octobre.

Droit de préemption – Parcelle A580

Concernant un bâtiment situé sur le parc industriel intercommunal de La Brûlatte et cadastré A580 ; le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, renonce à exercer son droit de préemption.

Rectificatif du bornage du chemin rural dit de la Métrie

Après en avoir délibéré et entendu l'exposé de M. Raimbault, 2^e adjoint, le Conseil Municipal valide la rectification qui a consisté à procéder à un transfert de propriété entre M. Stéphane Raimbault, propriétaire de La Métrie, et la commune de La Brûlatte concernant ledit chemin. Ces rectifications et le transfert qu'elles impliquent restent à la marge comme il apparaît sur le document de bornage réalisé par la SARL David Maillard, géomètre.

Approbation des nouveaux statuts du Syndicat Mixte fermé des bassins versants dénommé JAVO

Par arrêté préfectoral du 27 juillet 2018, un syndicat mixte fermé des bassins versants sera opérationnel en 2019 pour prendre en charge la gestion des milieux aquatiques et des inondations ou GEMAPI.

Ce nouveau syndicat regroupe les anciens syndicats situés sur les communautés de communes suivantes :

- Communauté de Communes des Coëvrons
- Communauté de Communes du Pays de Loiron
- Communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez
- Communauté d'agglomération de Laval

La dénomination de ce nouveau syndicat est le JAVO (Jouanne – Agglomération de Laval – Vicoin – Ovette).

Ses compétences visent à :

- réduire la vulnérabilité aux inondations des territoires couverts par le JAVO en faisant procéder à des études et des travaux pour la protection ou la prévention des inondations.
- la préservation, la restauration du bon fonctionnement des milieux aquatiques ; mission très large qui va de la gestion des plantes envahissantes à l'entretien des cours et des plans d'eau, à l'entretien et la restauration des zones humides, aux études de diagnostic de bassin versant ou de cours d'eau visant à mieux comprendre l'état et le fonctionnement des milieux aquatiques.

Le Maire tient à faire remarquer que les problématiques soulevées lors de la pluviométrie exceptionnelle du 9 juin 2018 relèvent totalement des compétences de ce nouveau syndicat.

Le JAVO sera doté d'un bureau comprenant 1 président et 4 vice-présidents.

Le comité syndical sera composé de 27 membres dont la répartition est la suivante :

- 14 pour Laval Agglo
- 7 pour les Coëvrons
- 2 pour Meslay-Grez
- 4 pour le Pays de Loiron

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son approbation à ces statuts.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Point sur les investissements réalisés

Le Maire fait le point sur le réalisé des investissements prévus au budget 2018.
Ces informations seront portées à la connaissance du public par le biais de l'affichage.

Projet Multisports

Pour pouvoir bénéficier de subventions (DETR, dotation de ruralité...), le Maire renvoie au prochain Conseil Municipal la décision du choix de l'entreprise retenue. A cet effet, il invite les Conseillers Municipaux à se replonger dans les différentes propositions faites par les entreprises.

Ainsi au prochain Conseil Municipal la demande des subventions pourrait être jointe au dossier et présentée aux différents organismes pour une réalisation en 2019.

Travaux à venir

Les travaux de la rue du Presbytère devraient être réalisés autour de la 2^e quinzaine de septembre et les travaux d'entretien de voirie à la fin de septembre.

Le jeudi 13 septembre les placards pour l'ALSH et la garderie seront installés par l'entreprise Rossignol.

Point sur la rentrée scolaire

Elle s'est déroulée correctement, les effectifs étant ceux qui avaient été prévus en juin.

Divers

Acquisition de la parcelle cadastrée Z0089 : cette parcelle a été acquise par la commune le 31 août 2018.

Dates à retenir :

- * 21-22 septembre 2018 : 5^e anniversaire du théâtre des 3 Chênes
- * 23 septembre 2018 – 11h en Mairie : Cérémonie de remise de la médaille de la famille française
- * 24 septembre 2018 – 20h30 en Mairie : Conseil Municipal

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23H15.

Nom	Signature	Nom	Signature	Nom	Signature
M. DEULOFEU		M. HELAINE	Absent excusé	Mme LEROUX	
M. RENIER		M. JARRY	Absent excusé	Mme AUBRY	Absent excusé
M. RAIMBAULT		M. PRINCE	Absent excusé	Mme POIRIER	
M. BENEFIX		M. RABEC		Mme VETTER	
M. BLAIN	Absent excusé	Mme GEMIN			